
Code éthique des fournisseurs

ARMANDO ALVAREZ GROUP





SOMMAIRE

1	FINALITÉ ET CHAMP D'APPLICATION DU CODE ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS	3
2	PRINCIPES DU CODE ÉTHIQUE	5
3	CANAL ÉTHIQUE	7
4	CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ	8
5	CONSULTATIONS	9
6	ACCEPTATION	10

1. FINALITÉ ET APPLICATION

Le Groupe Armando Alvarez, dont le siège se trouve à Torrelavega (Cantabrie/Espagne), trouve ses origines dans les années soixante. En 1964, est créée la première entreprise du Groupe dédiée à la transformation des matières plastiques, appelée Plásticos Españoles, S.A. (Aspla).

La croissance du Groupe peut être considérée comme exemplaire et a été rendue possible par la configuration de l'équipe humaine, très intégrée et engagée dans le projet d'entreprise et dans le processus d'investissement continu. Son fondateur, M. Armando Álvarez Villanueva, et son successeur, M. José Ramón Álvarez Ribalaygua, ont su inculquer un esprit de travail, de détermination, de conviction et, surtout, de rigueur dans toutes leurs actions, ces dernières s'avérant être sans aucun doute le facteur clé du succès. La troisième génération est déjà intégrée au processus d'entreprise avec des valeurs renouvelées pour ainsi faire face aux nouveaux défis.

Le Groupe conduit et impulse l'engagement de la qualité et considère les Fournisseurs comme un élément fondamental pour le respect de ses principes et de ses valeurs, raison pour laquelle il cherche à construire des relations reposant sur la confiance, le respect de la libre concurrence et l'intérêt mutuel.

Dans ce Code Éthique seront définis les standards de comportement a minima que devront suivre nos Fournisseurs lors de la prestation de services ou la vente de produits. Nous avons rassemblé ces conduites à suivre, en suivant les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, en quatre groupes : Droits de l'Homme, bonnes pratiques de travail, responsabilité environnementale et développement durable mais aussi compliance.

Le Code Éthique des Fournisseurs s'adresse à tous les Fournisseurs du Groupe, à toute personne physique ou juridique, ou autre entité, qui prêtera ses services ou vendra des produits au Groupe pour sa propre activité. L'acceptation du présent Code est une condition préalable pour tous les contrats que conclura le Groupe avec ses Fournisseurs.

Ce Code sera mis à jour périodiquement et les Fournisseurs doivent en connaître le contenu.

Les Fournisseurs sont responsables du fait que leurs employés ou le personnel embauché pour mener à bien la relation juridique avec le Groupe connaissent et respectent ce Code.

2. PRINCIPES DU CODE ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

I. DROITS DE L'HOMME

Le Groupe est membre signataire du Pacte Mondial et, à ce titre, il s'engage à observer ses 10 principes et à veiller au respect des Droits de l'Homme. Le Groupe Armando Alvarez promeut et attend de ses Fournisseurs qu'ils s'engagent et respectent les Droits de l'Homme dans leurs relations avec les Fournisseurs.

II. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Fournisseurs mèneront à bien leurs activités en respectant et en protégeant l'environnement mais aussi en s'engageant dans le développement durable.

III. ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Les Fournisseurs se conformeront à la loi en vigueur en respectant les dispositions légales et réglementaires qui s'appliqueront à tout moment.

IV. BONNES PRATIQUES DE TRAVAIL

Les Fournisseurs garantissent des conditions de travail justes. Ils ne devront pas avoir recours au travail des enfants, qu'il soit forcé ou obligé. Ils respecteront la négociation collective et la libre association des travailleurs. Ils éviteront toute pratique discriminatoire portant sur la race, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle ou l'affiliation politique. Ils observeront la réglementation applicable en matière de santé professionnelle et de sécurité.

V. CONFIDENTIALITÉ

Les informations auxquelles auront accès les Fournisseurs de par la relation juridique qu'ils entretiendront avec le Groupe seront confidentielles. En ce qui concerne le stockage et l'accès à l'information, il faudra suivre les dispositions de la législation en vigueur et les clauses de l'accord conclu entre le Fournisseur et l'entreprise du Groupe Armando Alvarez.

VI. LIBRE CONCURRENCE

Les activités développées par les Fournisseurs devront respecter, à tout moment, la libre concurrence et éviter toute pratique pouvant constituer un acte de concurrence déloyale et, en particulier, toute conduite ou stratégie collusoire.

VII. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe Armando Alvarez s'engage dans la lutte contre la corruption et ne tolérera aucune forme de corruption ou subornation, et en attend de même de ses Fournisseurs. Les Fournisseurs affirmeront leur engagement d'empêcher tout type d'activité pouvant être assimilée à de la corruption, de la subornation, du trafic d'influences ou des paiements de facilitation.

VIII. CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les Fournisseurs du Groupe Armando Alvarez doivent agir de façon indépendante et en toute transparence dans leurs relations avec les entreprises du Groupe. Pour ce faire, ils doivent disposer de procédures internes et de vérification des situations de conflit d'intérêts, réelles ou potentielles. Ils devront communiquer sur toute situation susceptible de remettre en cause leur objectivité.

IX. PRÉVENTION DU BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

Les Fournisseurs collaboreront et s'engageront dans la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et prendront également les mesures nécessaires pour éviter de courir ce risque.

3. CANAL ÉTHIQUE

Si, en tant que Fournisseur, vous observez un comportement de la part d'une entreprise du Groupe portant atteinte aux principes de ce Code éthique ou aux dispositions légales en vigueur, vous pouvez le signaler dans le [Canal éthique](#).

4. CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

Les Fournisseurs garantiront un suivi en interne de la conformité à ce Code et communiqueront au Groupe tout manquement à celui-ci, de la même manière qu'ils traiteront toute demande de renseignements sur la conformité à celui-ci.

5. CONSULTATIONS

Les questions éventuelles quant à l'application ou à l'interprétation de ce Code peuvent être posées par e-mail à compliance@armandoalvarez.com

6. ACCEPTATION ♦

Le signataire du présent accord adhère aux principes exposés dans le Code d'éthique des Fournisseurs du Groupe Armando Alvarez.



+34 942 84 61 00

www.armandoalvarez.com

Avda. Pablo Garnica, 20
39300 Torrelavega -
Cantabria

